

ANNEXE
RAPPORT DES TABLES
DE DISCUSSIONS

Forum montréalais
sur la
métropole



À propos de la CRÉ de Montréal

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal regroupe les leaders politiques et socioéconomiques de l'île de Montréal. Elle a pour mandat de favoriser le développement de son territoire par une approche concertée. Elle est soutenue financièrement dans le cadre d'une entente administrée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Forum montréalais sur la métropole – Annexe : Rapport des Tables de discussion a été produit sous la direction de la CRÉ de Montréal

Rédaction : BRAC

Révision : CRÉ de Montréal

Conception graphique de l'Annexe : CRÉ de Montréal

Janvier 2015

TABLE DES MATIÈRES

Démarche.....	05
Table Attractivité économique et organisations internationales.....	07
Table Développement économique territorial.....	13
Table Développement local.....	17
Table Enseignement supérieur, science et recherche	21
Table Entrepreneuriat	27
Table Cadre de vie	33
Table Immigration	39
Table Développement de l'enfant, éducation primaire et secondaire.....	45
Table Développement social	49
Table Culture et créativité	55
Table Environnement	61

DÉMARCHE

CONTEXTE

À l'été 2014, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont amorcé les discussions visant à définir le statut de métropole de la Ville de Montréal et le degré d'autonomie nécessaire pour qu'elle puisse développer son plein potentiel. Ces discussions visent en outre à identifier les pouvoirs ou compétences qui devraient être dévolus à la Ville ou exercés différemment et à identifier les moyens financiers nécessaires pour les exercer.

À l'automne 2014, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a mandaté la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) afin qu'elle obtienne l'éclairage de ses membres et de ses partenaires sur ces questions. À la suite de cette demande, la CRÉ a mis sur pied le Forum montréalais sur la métropole, une démarche de consultation qui s'est tenue en octobre, novembre et décembre 2014.

Mme Manon Barbe, présidente de la CRÉ de Montréal et M. Claude Corbo, chargé de mission aux affaires académiques et stratégiques du réseau de l'Université du Québec, en ont assumé la coprésidence.

DÉROULEMENT DU FORUM MONTRÉLAIS SUR LA MÉTROPOLE

Le Forum montréalais sur la métropole a été lancé le vendredi 17 octobre 2014 au Palais des congrès de Montréal. L'évènement comportait un dîner-conférence avec Mme Christine Saint-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de même qu'une allocution du maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui a partagé avec les personnes présentes ses réflexions sur le statut de métropole.

Les 11 tables de discussion du Forum montréalais sur la métropole se sont tenues entre le 6 novembre et le 3 décembre.

Lors des 10 premières rencontres, deux coprésidents étaient associés à chaque table.

Le rôle de ces derniers consistait à identifier les sujets à discuter et les intervenants à inviter. Une table (sans coprésidence) s'est ajoutée au cours de la démarche pour approfondir la question du développement local.

Le 9 décembre 2014, une version préliminaire des conclusions du Forum a été présentée au maire de Montréal, M. Denis Coderre, par les coprésidents de la démarche. Les coprésidents de tables ont également pris part à cette rencontre.

Le Forum montréalais sur la métropole se conclut le 29 janvier 2015 par la présentation du rapport final aux membres et partenaires de la CRÉ.

MÉTHODE D'ANALYSE ET PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce document présente les fiches synthèses de chacune des 11 tables de discussion tenues entre le 6 novembre et le 3 décembre 2014.

Chaque fiche synthèse fait ressortir les éléments suivants :

- Acquis, contraintes et réalités de Montréal
- Leviers et ressources à associer au statut de métropole
- Effets de retombées attendus

La méthode retenue pour les discussions n'a pas cherché à conduire à des consensus formels ni n'a soumis au vote les idées émises ou les résumés.

La synthèse des résultats des 11 tables de discussion est publiée dans le document « Forum montréalais sur la métropole : Rapport final ». Le tout est disponible à la CRÉ de Montréal ainsi que sur son site web dans l'onglet « publications ».

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Une métropole devrait avoir le droit de contrôler son développement économique. À Montréal, le statut de métropole devrait donc se traduire par le renforcement de certains pouvoirs et par de nouvelles ressources qui permettront de mener des interventions ciblées.

L'instance privilégiée pour piloter le développement économique de la métropole n'est toutefois pas la Ville de Montréal, car c'est à l'échelle régionale qu'il faut penser son attractivité économique.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Procédure d'exception pour faciliter l'immigration des travailleurs spécialisés dans les organisations internationales.
- Utilisation des revenus provenant de l'augmentation des frais de scolarité des étudiants étrangers pour financer une stratégie permettant de les retenir.

PROGRAMMES ET PROJETS

Il a été proposé que Montréal mette en place les initiatives suivantes :

- Ajout d'un chapitre Grand Montréal dans toutes les politiques économiques du gouvernement. De la même manière que l'on trouve maintenant un chapitre Plan Nord dans les documents provinciaux, on y trouverait un chapitre Grand Montréal qui indiquerait les pouvoirs, programmes, ressources et budgets propres à la métropole.

Ce chapitre permettrait de remplacer la division par région administrative qui prévaut actuellement par une approche qui tiendrait compte de l'intégration économique de l'ensemble du Grand Montréal. Il serait préparé en partenariat avec la CMM.

- Prépondérance des orientations montréalaises. Dans certains domaines, le gouvernement du Québec devrait être tenu de se conformer aux orientations montréalaises lorsqu'il intervient sur ce territoire.
- Une maison des organisations internationales : un espace dédié aux organisations internationales permettait de regrouper les ressources dont elles ont besoin (comme les salles de réunion). Cette infrastructure améliorerait l'attractivité de Montréal pour les organisations internationales.
- Un *expat center* : un centre dédié à l'accueil et à l'accompagnement de tous les expatriés.
- Plus d'investissements dans les infrastructures sportives pour améliorer le développement et la rétention des athlètes de haut niveau.
- Un guichet unique pour accueillir les promoteurs de grands événements sportifs.
- Une structure d'accueil pour les délégations commerciales.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

Le statut de métropole doit s'accompagner d'une réflexion sur les structures et la gouvernance :

- Un arrimage à trouver entre l'espace économique (régional) et l'espace politique (municipal). L'attractivité économique de Montréal résulte des activités économiques qui se déploient sur l'ensemble de la région. De même, les grappes et Montréal International agissent à l'échelle de la région métropolitaine. Certains pouvoirs et certaines responsabilités propres au statut de métropole devront donc être associés à la région métropolitaine. D'autres pouvoirs, traditionnellement municipaux (comme les pouvoirs de taxation), continueront de relever de ce palier de gouvernement.
- Des rôles à clarifier entre Montréal International, Investissement Québec et la Ville de Montréal quant à l'accueil des investisseurs.
- Des processus internes de l'administration montréalaise à optimiser afin de rehausser la crédibilité de la Ville de Montréal dans ses négociations avec le gouvernement du Québec.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : DÉFINITION DE LA MÉTROPOLE, ATTRACTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, NOUVEAUX POUVOIRS MÉTROPOLITAINS

ACQUIS DE MONTRÉAL

Libre-échange avec l'Europe.

Statut de métropole olympique, ce qui contribue à y attirer des événements.

Statut de capitale canadienne des organisations internationales, avec 62 organisations.

Une concentration exceptionnelle de talents. 3^e centre de recherche en logistique dans le monde.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Éclatement et superposition des territoires d'intervention en développement économique (province, municipalités, CMM, région administrative).

Multiplication des acteurs et des instances responsables du développement économique

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Procédures d'exception pour l'immigration des travailleurs spécialisés dans les organisations internationales.

Programmes et projets

Chapitre « Grand Montréal » dans les politiques économiques québécoises.

Prépondérance des orientations montréalaises dans certains domaines.

Une maison des organisations internationales.
Un expat center.

Plus d'investissements dans les infrastructures sportives.

Un guichet unique pour les événements sportifs.

Une structure d'accueil pour les délégations commerciales.

Structures et gouvernance

Arrimage à trouver entre l'espace économique régional et l'espace politique municipal.

Rôles à clarifier dans l'accueil des investisseurs.

Processus de l'administration municipale à optimiser.

EFFETS ET RETOMBÉES

Une crédibilité internationale renforcée.

Plus de cohérence entre les interventions de Montréal et Québec.

Plus de cohérence entre les interventions des acteurs qui soutiennent le développement économique du Grand Montréal.



La **Table Attractivité économique et organisations internationales** s'est réunie le 21 novembre 2014, de 9 h à 12 h, sous la coprésidence de :

Dominique Anglade, Présidente-directrice générale de Montréal International et **Denis Leclerc**, Président et chef de la direction d'Écotech Québec.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Alexandre Perron du CORIM, **Laurier Thériault** d'Excellence sportive de l'Île de Montréal, **Guy de Repentigny** d'Aéro Montréal, **Franck Bereau** de la Grappe InVivo, **Magali Amiel** de Cargo M ainsi que **Christian Bernard**, **Christine Fréchette** et **Stéphanie Allard** de Montréal International.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Montréal dispose de nombreux atouts sur le plan du développement économique et territorial, dont sa fiscalité avantageuse et son réseau d'organismes de soutien aux entreprises. Le statut de métropole pourrait être l'occasion d'élargir les outils d'aide aux entreprises. Le milieu du développement économique et territorial insiste cependant davantage sur les obstacles au développement qui devraient être levés, et en particulier sur les obstacles créés par l'administration municipale montréalaise.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Délégation à Montréal de pouvoirs d'Investissement Québec confiés à une nouvelle structure, Investissement Montréal.
- Délégation des programmes de décontamination des terrains. La gestion des programmes dédiés à la décontamination des terrains pourrait être confiée à la Ville de Montréal de manière à mieux correspondre au contexte de la métropole. En ce moment, l'aide financière à la décontamination sert peu Montréal, même si c'est ici que se concentrent les besoins dans ce domaine.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion d'utiliser de nouvelles ressources financières pour créer de nouveaux programmes montréalais. Il a été proposé que Montréal mette en place les programmes suivants :

- Une plateforme en ligne qui accueillerait les entrepreneurs et simplifierait leurs démarches administratives.
- Un programme permettant aux entreprises d'améliorer leurs infrastructures numériques.

STRUCTURE ET GOUVERNANCE

L'administration municipale doit renforcer sa capacité d'agir sur le développement économique. Le transfert de responsabilités à la Ville de Montréal dans le domaine du développement économique est donc indissociable d'une transformation plus large de l'administration municipale pour la doter des éléments suivants :

- Une vision et une stratégie de développement économique.
- Une culture de services à la clientèle et une meilleure compréhension de la réalité des entrepreneurs.
- Une structure de gouvernance allégée.
- Plus de cohérence entre les règles des arrondissements,
- Un meilleur arrimage entre le développement économique et la planification urbaine afin de soutenir la croissance des parcs industriels et d'assurer la pérennité des secteurs d'emploi dans les quartiers centraux

Par ailleurs, la Ville de Montréal devrait affirmer résolument ses intérêts à l'intérieur de la CMM et assumer pleinement la direction de cette instance.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : PROSPECTION ET IMPLANTATION

ACQUIS DE MONTRÉAL

Fiscalité avantageuse pour les entreprises.

Réseau d'organismes de soutien aux entreprises.

Sièges sociaux nombreux.

Compétitive dans plusieurs créneaux : technologie, pharmaceutique, tourisme, congrès.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Terrains contaminés.

Paliers décisionnels trop nombreux, pouvoirs de la Ville éparpillés dans les Arrondissements, l'Agglomération et la CMM.

Congestion routière et manque de lien direct entre le centre-ville et l'aéroport.

STATUT DE MÉTROPOLÉ : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Délégation à Montréal de pouvoirs d'Investissement Québec confiés à une nouvelle structure, Investissement Montréal.

Délégation à Montréal de la gestion des programmes du gouvernement du Québec dédiés à la décontamination des terrains, de manière à mieux correspondre au contexte de la métropole.

Programmes et projets

Une plateforme en ligne qui accueille les entrepreneurs et simplifie leurs démarches administratives.

Structures et gouvernances

Transformation de l'administration municipale pour simplifier sa gouvernance et la doter d'une vision et d'une culture de développement économique

EFFETS ET RETOMBÉES

Démarrage de nouvelles entreprises.

Rétention des sièges sociaux.

Un soutien aux entreprises montréalaises mieux adapté à leur situation spécifique.

Un positionnement de Montréal comme business city.

Une administration montréalaise reconnue pour le soutien qu'elle apporte aux entrepreneurs.



La **Table Développement économique et territorial** s'est réunie le 7 novembre 2014, de 9 h à 12 h, sous la coprésidence de :

Isabelle Foisy, directrice générale de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et **Mario Monette**, président-directeur général de Technoparc Montréal.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Denis Sirois de la CDEC centre-nord, **Francine Labelle** de la CDEST, Bernard Blanchet de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest, **André Poulin** de Destination Centre ville, **Marie-Claude Dauray** de Développement économique LaSalle, **Nicolas Roy** de Développement économique West-Island, **Pierre Fortin** du Partenariat du Quartier des spectacles, **Mike Perante** du Regroupement des SDC et **Christian Perron** de la Société de développement Ville-Marie.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



DÉVELOPPEMENT LOCAL

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Le développement de Montréal dépend d'actions menées à l'échelle de la métropole, mais aussi d'interventions locales, conçues à l'échelle des quartiers. À ce titre, un réseau d'organismes locaux appuie depuis longtemps le développement de Montréal. Avec ou sans statut de métropole, cette capacité d'intervenir dans les quartiers ne doit pas être perdue.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DE POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Délégation à Montréal des pouvoirs sur les infrastructures de transport qui se trouvent sur son territoire. Actuellement, les conditions de déplacement nuisent à la compétitivité de Montréal, notamment en ce qui a trait au transport des marchandises. Montréal devrait être capable d'orienter les grands chantiers, comme la réfection de l'autoroute Métropolitaine, de même que la gestion du réseau (en gérant les horaires de camionnage, par exemple).
- Péréquation entre les résidents du Grand Montréal pour défrayer le coût des équipements métropolitains.

PROGRAMMES ET PROJETS

Il a été proposé que Montréal mette en place les initiatives suivantes :

- Une stratégie de développement des zones d'emplois dans les quartiers montréalais. Ces zones d'emploi autrefois associées à des fonctions industrielles accueillent maintenant une diversité d'entreprises. Elles contribuent à la vitalité des quartiers et à

l'attractivité de Montréal comme lieu de résidence. Elles favorisent l'innovation en réunissant un grand nombre d'entrepreneurs dans un territoire compact. Leur pérennité est toutefois compromise par le phénomène de la conversion en habitation, laquelle s'avère plus rentable à court terme pour les investisseurs. Pour faire face à ce défi et tirer pleinement parti de ces zones d'emplois, Montréal doit déployer une stratégie s'appuyant sur les éléments suivants :

- réglementation municipale;
 - incitatifs financiers;
 - partenariats avec des fonds de capital patient;
 - image de marque;
 - réseau de développement local responsable de l'accueil et du financement.
- Une taxe réduite pour les ateliers-boutiques. Dans ce modèle d'affaires, les produits sont fabriqués et vendus dans un même local. Il s'agit d'un axe de développement pour les artères commerciales qui mériterait d'être soutenu.
 - Un positionnement de Montréal axé sur la présence des coopératives.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

Le statut de métropole ne doit pas se traduire par la création d'une nouvelle structure qui s'ajouterait aux structures existantes.

SYNTHÈSE

ACQUIS DE MONTRÉAL

Une ville fondée pour le commerce.

Une trentaine de zones d'emploi intégrées dans les quartiers.

Une forte présence des coopératives et des mutualités.

Une expertise en investissement responsable.
Des universités et collèges qui rayonnent.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Disparition de structures innovantes, comme les CDEC et CLD.

Croissance de l'emploi plus rapide hors de Montréal qu'à Montréal.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Délégation à Montréal des pouvoirs sur les infrastructures de transport qui se trouvent sur son territoire.

Péréquation entre les résidants du Grand Montréal pour défrayer le coût des équipements métropolitains.

Programmes et projets

Une stratégie de développement des zones d'emplois dans les quartiers montréalais.

Une taxe réduite pour les ateliers-boutiques.

Un positionnement de Montréal axé sur la présence des coopératives.

Structures et gouvernance

Le statut de métropole ne doit pas se traduire par la création d'une nouvelle structure qui s'ajouterait aux structures existantes.

EFFETS ET RETOMBÉES

Une ville prospère et solidaire.

Un réseau de transport plus fluide et efficace.

Des quartiers vivants et attractifs.

Une ville qui se distingue par sa capacité à innover.



La **Table Développement local** s'est réunie le 3 décembre 2014, de 9 h à 12 h.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Jean-François Simoneau de la CDEST, **Ranko Djogo** de la CDEC Rosemont – Petite-Patrie, **Paul Mallette** de la CDEC Centre-Sud — Plateau-Mont-Royal, **Anne Kettenbeil** de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, **Éric de Grave** du Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal, **Marie-Josée Paquette** et **Cécile Pachocinski** du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, **Diane M. Ellison** d'Imagine Canada, **Denis Sirois** de la CDEC Centre-Nord, **Henri Chevalier** de la CDEC LaSalle-Lachine.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Pour les représentants du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, la notion de « Ville du savoir » devrait être incluse dans le statut de métropole, puisque la réalité qu'elle désigne contribue fortement au caractère métropolitain de Montréal.

Devant le risque réel que Montréal perde, à court et moyen terme, son statut de première ville du savoir au Canada (deuxième en Amérique du Nord après Boston), ils identifient certaines mesures qui permettraient de renforcer sa position comme métropole du savoir.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DE POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif ou réglementaire :

- Procédures d'exception pour faciliter l'accueil des professeurs et chercheurs étrangers de haut niveau à Montréal. Les universités montréalaises accueillent la vaste majorité des professeurs et chercheurs étrangers qui s'installent au Québec. Or ces professeurs et chercheurs de haut niveau sont traités selon les mêmes critères d'immigration que n'importe quelle autre catégorie d'emploi. Cela crée des lourdeurs administratives et un climat d'incertitude qui nuit au recrutement de talents d'envergure internationale. Dans d'autres domaines, comme le hockey professionnel, on semble appliquer des procédures d'exception qui facilitent le recrutement de talents d'exception. Dans l'hypothèse où le statut de métropole octroierait à Montréal des responsabilités particulières en ce qui a trait à l'attraction des talents et à l'immigration, on pourrait prévoir des procédures visant à faciliter le recrutement des professeurs et chercheurs étrangers de haut niveau.

- Mécanismes de financement similaires à ceux des SDC pour les pôles d'innovation. Les universités, avec la participation de certains collèges publics, mettent en place des pôles d'innovation, dont le Quartier de l'innovation et le campus Outremont. Le statut de métropole pourrait donner à Montréal le pouvoir d'associer à ces quartiers des organismes qui prélèveraient des revenus auprès des occupants du territoire, comme les SDC. Ces organismes utiliseraient ces ressources financières pour mettre en valeur le territoire.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion de créer de nouveaux programmes. Les initiatives suivantes ont été proposées :

- Une stratégie de promotion et de positionnement des universités montréalaises. Les universités montréalaises assurent individuellement leur promotion. En concertant leurs efforts et en adoptant certains messages communs, elles renforceraient le positionnement de Montréal comme ville universitaire. D'autres initiatives, comme la promotion des initiatives en innovation, contribueraient à ce positionnement.
- Un mandat de Montréal International lié aux collèges publics et aux universités. Le rôle de Montréal International consisterait à faire la promotion des institutions d'enseignement montréalaises dans le monde et à favoriser les maillages entre celles-ci et des entreprises étrangères.
- Pour favoriser la rétention des étudiants étrangers, un crédit d'impôt pourrait être offert aux diplômés et aux entreprises qui les embauchent.

STATUTS PARTICULIERS

Par ailleurs, il faudra ajuster certains programmes provinciaux afin de tenir compte des particularités montréalaises :

- Au Québec, la vaste majorité des étudiants étrangers fréquentent les collèges et les universités de Montréal. Les droits de scolarité des étudiants hors Québec (en provenance du reste du Canada ou de l'étranger) sont fixés par le gouvernement du Québec. Ces droits sont au même niveau pour l'ensemble des collèges et universités du Québec. Ainsi, les collèges et universités de Montréal se privent de revenus importants, car ils pourraient exiger des droits de scolarité supérieurs pour certains programmes. Ces sommes seraient normalement réinvesties dans les programmes d'excellence, qui font la réputation des institutions montréalaises, et dans le soutien financier aux meilleurs talents. Le statut de métropole pourrait donner aux collèges et universités de Montréal la possibilité d'ajuster le mode de tarification des étudiants hors Québec, ce qui leur permettrait d'en optimiser les retombées pour Montréal. Le gouvernement du Québec conserverait la prérogative de réguler la tarification des étudiants québécois.

- Les revenus apportés par les étudiants hors Québec sont actuellement récupérés à 100 % par le gouvernement du Québec et redistribués sur une base égalitaire à l'ensemble des collèges et universités de la province, de telle sorte que les institutions montréalaises, en accueillant des étudiants étrangers, financent en grande partie les collèges et les universités du reste du Québec. Dans l'intérêt de Montréal, ce partage devrait être revu.
- Le financement global des cégeps montréalais est inférieur à la moyenne nationale. Plus d'un millier de postulants à l'enseignement collégial présentant les qualifications requises n'y accèdent pas, faute de places disponibles. Cette situation doit être corrigée.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

Enfin, un responsable de la « Ville du savoir et de l'Innovation » pourrait être nommé à la Ville de Montréal, dont le rôle serait de représenter le milieu de l'enseignement et de la recherche auprès de l'administration municipale.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : INTERNATIONALISATION DES INSTITUTIONS ET ACTIVITÉS LIÉES À LA RECHERCHE

ACQUIS DE MONTRÉAL

Masse critique de maisons d'enseignement supérieur et d'activités de recherche.
Forte présence des étudiants étrangers.
Une société ouverte et accueillante.
Intégration croissante des communautés francophones et anglophones.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Lourdeur de la procédure requise pour embaucher des professeurs et chercheurs étrangers de haut niveau.
Peu de liens entre les entreprises et les universités.
Attraction des étudiants étrangers insuffisante par rapport à Toronto ou Vancouver.
Peu de rétention des étudiants étrangers.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Assouplissements des procédures d'immigration pour l'accueil des professeurs et chercheurs étrangers de haut niveau.

Mécanismes de financement similaires à ceux des SDC pour les pôles d'innovation.

Programmes et projets

Stratégie de promotion et de positionnement des universités montréalaises.

Un mandat de Montréal International lié aux collèges et universités.

Crédits d'impôt pour la rétention des étudiants étrangers en collaboration avec les entreprises.

Statuts particuliers

Un mode de tarification des étudiants hors Québec qui permet aux collèges et universités d'en optimiser les retombées pour Montréal.

Création de places suffisantes dans les cégeps leur permettant d'accueillir les demandes de postulants qualifiés via un financement accru s'approchant de la moyenne nationale.

Structures et gouvernance

Un responsable de la « Ville du savoir et de l'Innovation » à la Ville de Montréal.

EFFETS ET RETOMBÉES

Capacités financières accrues des institutions.

Attraction et rétention des étudiants et des chercheurs étrangers.

Meilleur arrimage entre entreprises et institutions du savoir.

Positionnement renforcé de Montréal comme ville de savoir et d'innovation.



La **Table Enseignement supérieur et recherche** s'est réunie le 18 novembre 2014, de 13 h 30 à 16 h 30, sous la coprésidence de :

Olivier Marcil, vice-principal aux communications et relations externes de l'Université McGill et **Richard Filion**, président du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Yves Mauffette de l'UQAM, **Vivek Venkatesh** de Concordia, **Kathleen Grant** de HEC Montréal, **Robert Stampfler** de l'École de technologie supérieure, **Yves Beauchamp** du Campus Outremont UdeM, **François Labonté** du Centre de recherche informatique de Montréal, **Roch Tremblay** du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain, **Damien Silès** du Quartier de l'innovation et **Anne-Marie Larose** d'Alligo Innovation.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



ENTREPRENEURIAT

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

La Ville de Montréal doit activement valoriser l'entrepreneuriat, tout en levant les barrières qui ralentissent actuellement la création et la croissance des entreprises.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DE POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Donner à la Ville de Montréal la capacité d'introduire des mesures préférentielles pour les petites entreprises dans ses appels d'offres. La Ville jouerait ainsi un rôle de modèle et aiderait des entreprises en démarrage à se construire. À San Francisco, 5 % des contrats doivent être accordés à des petites entreprises.
- Cette flexibilité supplémentaire dans la préparation des appels d'offres pourrait servir de levier pour d'autres interventions. Par exemple, les appels d'offres pourraient favoriser les regroupements de travailleurs autonomes (le regroupement de travailleurs autonomes ayant été identifié comme l'un des meilleurs vecteurs pour accélérer la création d'entreprises).

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion de lancer de nouveaux programmes et projets. Les initiatives suivantes ont été mentionnées :

- Un nouveau mandat pour Montréal International : accompagner les entreprises montréalaises vers l'exportation.
- Développer le potentiel entrepreneurial du monde universitaire : zones d'innovation et d'incubation autour des universités, jumelage des étudiants avec des entreprises qui démarrent, promotion de l'entrepreneuriat dans le milieu universitaire.
- Promotion de l'entrepreneuriat dans le milieu scolaire.
- Programmes de mentorat liant des entreprises établies avec des entreprises qui démarrent.
- Un bureau d'accompagnement des immigrants, pour faciliter leur intégration et les soutenir dans le démarrage d'entreprises.
- Adhésion du Québec au programme canadien de visa pour démarrage d'entreprises. Ce programme permet aux immigrants d'obtenir un visa si leur projet d'entreprise obtient du financement d'une institution canadienne.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

STATUTS PARTICULIERS

L'initiative suivante est proposée afin de tenir compte de la spécificité montréalaise :

- Des mesures d'accompagnements convenues avec l'OQLF afin de soutenir les petites entreprises dans la francisation. Compte tenu de la réalité linguistique de Montréal, l'OQLF adopterait avec les entrepreneurs de la métropole une approche axée sur l'accompagnement plutôt que sur le contrôle. Par exemple, plutôt que de pénaliser les entreprises en démarrage lorsqu'elles n'offrent pas une version française de leur site web, l'OQLF accompagnerait ces entreprises dans la traduction de leur site web et accorderait à celles-ci le temps nécessaire pour le faire.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

La Ville de Montréal doit renforcer sa capacité d'agir sur l'entrepreneuriat. En outre, elle devrait rehausser sa réputation auprès des entrepreneurs pour mobiliser ceux-ci derrière ses initiatives. Plusieurs propositions ont été émises à cet effet :

- Doter la Ville de Montréal d'une vision, d'une image de marque et d'un discours clair liés à l'entrepreneuriat.
- Renforcer la convivialité de l'administration municipale pour les entrepreneurs : simplification de l'émission des certificats d'occupation.
- Utiliser les compétences municipales pour soutenir l'implantation des entreprises, notamment par l'amélioration du domaine public.

SYNTHÈSE

ACQUIS DE MONTRÉAL

Une ville entrepreneuriale depuis sa fondation.
Une forte présence des universités, ce qui favorise l'innovation.

Une forte proportion d'immigrants et travailleurs autonomes, des segments de la population plus susceptibles de lancer une entreprise.

Une ville francophone et multilingue.

Un savoir-faire spécifique en entrepreneuriat social.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Une croissance plus faible des entreprises par rapport à la moyenne canadienne.

Des incubateurs et *start-ups* mal connus.

Des terrains contaminés.

Absence de culture entrepreneuriale à la Ville.

Absence de message unique et de promotion de l'entrepreneuriat, entre autres auprès des étudiants.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Des mesures préférentielles pour les petites entreprises dans les appels d'offres.

Statuts particuliers

Des mesures d'accompagnement convenues avec l'OQLF afin de soutenir les petites entreprises dans la francisation.

Programmes et projets

Une mission d'accompagnement à l'exportation pour Montréal International.

La création de zones d'innovation et d'incubation autour des universités.

Un Bureau d'accompagnement des entrepreneurs.

Un Bureau d'accompagnement et de soutien aux immigrants.

L'adhésion du Québec au programme de visa canadien pour démarrage d'entreprise.

Structures et gouvernance

Le développement d'une vision, d'une image de marque et d'un discours clair liés à l'entrepreneuriat dans les services centraux et les arrondissements.

Une meilleure utilisation des compétences municipales pour soutenir l'implantation des entreprises, notamment par l'amélioration du domaine public et l'émission des permis.

EFFETS ET RETOMBÉES

Un discours de l'administration municipale axé sur l'entrepreneuriat.

Des entreprises montréalaises qui croissent et exportent davantage.

Des Montréalais plus entrepreneurs, y compris dans les grandes entreprises et les institutions.

La reconnaissance internationale de Montréal comme l'un des meilleurs endroits pour démarrer une entreprise.



La **Table Entrepreneuriat** s'est réunie le 20 novembre 2014, de 9 h à 12 h, sous la coprésidence de :

Liette Lamonde, directrice générale de la Fondation Montréal Inc. et **Éric Fournier**, président de la Table d'action en Entrepreneuriat de Montréal et associé chez Moment Factory.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Sylvain Carle de FounderFuel, **Vanessa Chèrenfant** de la Jeune Chambre de commerce de Montréal, **Manon Hamel** de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'entrepreneur **Luc Charbonneau**, **Laure Cohen** de Femmessor, **Gabriel Bran Lopez** de Fusion jeunesse, **Maryse Gingras** de Futurpreneur, William Sharp de l'Université Concordia, **Michel Fortin** du SAJE accompagnateur d'entrepreneurs, **Félix-Antoine Jolicoeur** de Je vois Mtl et le journaliste **Pierre Duhamel**.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



CADRE DE VIE

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



HABITATION : RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Montréal joue depuis longtemps un rôle de leader en habitation. Dans le passé, la Ville de Montréal a été la première municipalité du Québec à se doter d'un code du logement, d'un programme de rénovation et d'une politique d'inclusion du logement abordable. La Ville de Montréal dispose depuis longtemps de pouvoirs délégués en habitation. De plus, le réseau d'organismes sur son territoire (SHDM, OMHM, GRT, FECHIMM) est largement reconnu pour son expertise et sa capacité d'intervention.

Sur la base de ces acquis, les acteurs du logement social et abordable constatent qu'il leur serait possible d'intervenir de manière beaucoup plus efficace si le statut de métropole de Montréal renforçait leur autonomie. Les réalités sociales et territoriales de Montréal sont bien distinctes de celles du reste du Québec et il s'avère difficile de faire correspondre les exigences des programmes provinciaux avec les spécificités de Montréal.

Délégation et élargissement des pouvoirs

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Donner à Montréal une autonomie complète dans ses interventions en logement social et abordable. Les projets de logement social et abordable requièrent jusqu'à huit subventions distinctes. De plus, les intervenants ne peuvent connaître les budgets disponibles plus d'un an à l'avance. Le logement social et abordable serait produit plus efficacement en transférant à Montréal les budgets sous forme d'enveloppes globales, prévues sur plusieurs années (cette délégation s'accompagnant de contrats de performance).

- Donner de nouveaux pouvoirs habilitants à Montréal: capacité de rendre la stratégie d'inclusion de logement abordable obligatoire, capacités accrues d'intervenir sur la salubrité des logements.
- Participation de Montréal aux négociations avec la SCHL sur la fin des conventions.
- Autonomie de l'OMHM, lui permettant d'utiliser ses actifs comme levier financier.
- Remplacer la plupart des transferts aux municipalités par un transfert permanent à celle-ci de deux points de TVQ. Ce mode de financement présente plusieurs avantages : il récompense les municipalités qui soutiennent l'activité économique sur leur territoire, il augmente au même rythme que le développement des municipalités et il évite à celles-ci de renégocier périodiquement leur financement avec le gouvernement du Québec. Le transfert d'un point de TVQ sur toutes les ventes de logement pour financer le logement abordable est aussi évoqué.

Statuts particuliers

Par ailleurs, on suggère de donner un statut particulier aux propriétés du gouvernement du Québec :

- Les organisations gouvernementales et paragouvernementales sont propriétaires de plusieurs terrains et immeubles inutilisés. Compte tenu des contraintes importantes en termes d'accès au logement sur le territoire de Montréal, le statut de métropole pourrait comporter une disposition qui contraindrait ces organisations à verser leurs propriétés inutilisées dans un fonds foncier destiné au logement social et abordable.

TRANSPORTS : RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Les représentants du milieu du transport ont discuté du statut de la métropole en tenant compte des particularités de ce domaine :

- Le transport constitue par définition un enjeu régional qui ne peut être pris en main par la seule Ville de Montréal.
- Dans la région de Montréal, la responsabilité du transport est éclatée entre une multitude de plans et d'intervenants.
- Il est impossible en ce moment de confier à une seule instance la planification des transports à l'échelle de la région de Montréal.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Un bureau du temps. À l'exemple de Paris, Lyon et d'autres villes françaises, l'administration municipale pourrait se doter de capacité à intervenir sur les horaires des institutions et des entreprises. De tels pouvoirs permettraient d'étaler les périodes de congestion en amenant, par exemple, les universités à commencer à 9h30 pour désengorger le métro.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion d'obtenir de nouvelles ressources financières et de créer de nouveaux programmes. Les propositions suivantes ont été apportées :

- Plus de fonds alloués par Québec en transport adapté et en accessibilité universelle, notamment avec un fonds dédié pour l'accessibilité universelle des stations de métro.
- De nouveaux modes de financement pour le transport en commun sur le principe du bénéficiaire-payeur ou du pollueur-payeur.
- Le financement par les paliers supérieurs de la tarification sociale.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

La région de Montréal doit être dotée d'un seul organisme régional, imputable et responsable de la planification, du financement et de la desserte métropolitaine de services en transports collectifs, soutenu par un cadre financier prévisible et adéquat et un contrat de performance négocié avec le gouvernement du Québec.

Montréal doit réviser son Plan de transport dès 2015. Dans la continuité du PMAD, cet exercice pourrait être remplacé par l'adoption d'un plan de transport pour la région de Montréal par la CMM.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : HABITATION

ACQUIS DE MONTRÉAL

Une ville pionnière en habitation au Québec : premier code du logement, premier programme de rénovation, première délégation de responsabilités, première politique d'inclusion.

Un réseau d'acteurs importants : OMHM, SHDM, GRT, FECHIMM.

Une administration municipale crédible et reconnue pour ses réalisations en habitation.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Des réalités territoriales hautement distinctes : des terrains plus coûteux, un tissu urbain dense et ancien.

Des réalités sociales hautement distinctes : immigrants, étudiants, plus haut taux de pauvreté.

Une problématique importante d'itinérance sur le territoire.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Une autonomie complète déléguée à Montréal dans ses interventions en habitation accompagnée d'un fonds sur la base d'une enveloppe globale fixée sur plusieurs années et accompagné de contrats de performance avec le gouvernement.

Des pouvoirs habilitants afin de rendre la stratégie d'inclusion obligatoire.

Des capacités accrues d'intervention sur la salubrité des logements.

Un transfert de points de TVQ : remplacer la plupart des transferts aux municipalités par un transfert permanent de 2 points de TVQ.

Statuts particuliers

Un mécanisme amenant les sociétés publiques à verser leurs terrains inutilisés dans un fonds foncier.

EFFETS ET RETOMBÉES

Des structures simplifiées et plus cohérentes.

Une efficacité redoublée pour les acteurs de l'habitation.

Une meilleure capacité de prendre des initiatives adaptées au territoire.

Des clientèles spécifiques (familles, personnes à mobilité réduite, population vieillissante, personnes vulnérables) mieux desservies.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : TRANSPORTS

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Difficulté à relever les défis régionaux compte tenu de la multiplication des plans et des instances.

Un financement insuffisant du transport en commun.

Besoins croissants en transport adapté.

Les liens de transports sont en déclin : accès à l'aéroport, nombre de vols internationaux et trains.

L'accès à des pôles internationaux, tels que Boston, New York et Chicago, est difficile.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

La capacité d'intervenir sur les horaires des institutions et des entreprises montréalaises (bureau du temps).

Programmes et projets

Plus de fonds alloués par Québec en transport adapté et en accessibilité universelle, notamment avec un fonds dédié pour l'accessibilité universelle des stations de métro.

De nouveaux modes de financement pour le transport en commun (principe du bénéficiaire-payeur ou du pollueur-payeur, une tarification sociale ou par zones).

Structures et gouvernance

Un seul organisme régional, imputable et responsable de la planification, du financement et de la desserte métropolitaine de services en transports collectifs, soutenu par un cadre financier prévisible et adéquat et un contrat de performance négocié avec le gouvernement du Québec.

EFFETS ET RETOMBÉES

Plus de cohérence dans l'offre métropolitaine de transport.

Une utilisation accrue du transport en commun.

Moins de congestion.

De clientèles spécifiques (aînés, personnes à mobilité réduite) mieux desservies.



La **Table Cadre de vie** s'est réunie le 12 novembre 2014, de 12 h 30 à 15 h 30, sous la coprésidence de :

Édith Cyr, membre du comité exécutif de la CRÉ de Montréal et directrice générale de Bâtir son quartier et **Florence Junca-Adenot**, professeure associée au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Denis Quirion de l'Office municipal d'habitation de Montréal, **Johanne Goulet** de la Société d'habitation et de développement de Montréal, **Marie-Odile Trépannier** d'Héritage Montréal, **Philippe Cousineau-Morin** de Vivre en ville, **Pierre-Alain Cotnoir** de la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, **Daniel Gill** de l'Institut urbanisme de l'Université de Montréal, **Florence Paulhiac**, Professeure à l'Université du Québec à Montréal, **Mario Lefebvre** de l'Institut de développement urbain du Québec (IDU), **Normand Parisien** et **François Pépin** de Transport 2000, **Pierre Bélanger** de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal, **Phédia Gottot** de la Coalition montréalaise des tables de quartier, **Sophie Lanctôt** de la Société Logique et **Marie Turcotte** d'Ex aequo.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



IMMIGRATION

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DE POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Donner à la Ville de Montréal un pouvoir d'influence sur la grille de sélection des immigrants. La Ville de Montréal pourrait utiliser ce pouvoir pour amener le gouvernement du Québec à accorder un pointage supérieur aux immigrants œuvrant dans les secteurs économiques qu'elle priorise : les technologies de l'information, les universités, les biotechnologies, l'aéronautique. En ce moment, les immigrants sont choisis sur la base des besoins de l'ensemble du Québec, même si plus de quatre immigrants sur cinq se dirigent vers la région de Montréal.
- Il n'est cependant pas recommandé qu'un pouvoir de sélection des immigrants soit délégué à Montréal. Cela pourrait notamment entraîner un problème de rétention : les immigrants avantagés par cette grille de sélection utiliseraient stratégiquement Montréal comme porte d'entrée pour le Canada. L'autonomisation de Montréal en immigration serait aussi mal accueillie dans le reste du Québec.
- Il n'est pas non plus recommandé de pondérer différemment le critère de la maîtrise du français pour les immigrants qui se dirigent vers Montréal.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion d'utiliser de nouvelles ressources financières pour créer de nouveaux programmes montréalais. Il a été proposé que Montréal mette en place les programmes suivants :

- Une plateforme en ligne dédiée à l'accueil des immigrants. Tous les immigrants qui se dirigent vers Montréal pourraient recevoir un courriel les conviant vers un site qui les informerait avec précision des possibilités et des réalités propres à Montréal (emplois, économie, etc.) Ce site serait régulièrement mis à jour. On y trouverait aussi quelques nouvelles de Montréal pour soutenir l'intérêt des candidats.
- Un programme d'intégration en amont de l'immigration. Les immigrants attendent leur résidence permanente pendant 2 à 5 ans. Cette période pourrait être mise à profit pour mettre en relation les immigrants avec des employeurs potentiels et pour permettre aux immigrants de suivre une formation d'appoint.
- Un lieu d'accueil. Afin de donner au processus d'immigration un visage plus humain, une maison de l'immigration pourrait être créée; sa mission serait d'aider les personnes au moment de leur arrivée et de les orienter vers les bonnes ressources.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

- Des chargés d'intégration. L'intégration des immigrants est un long processus dans lequel le milieu de travail joue un rôle central. Des postes de chargé d'intégration pourraient être créés afin d'accompagner les immigrants et leurs employeurs dans ce processus.
- Un évènement annuel dédié à l'employabilité des immigrants. Cet évènement offrirait l'occasion de sensibiliser les employeurs à l'embauche des immigrants.
- Une image de marque montréalaise qui affirme clairement la diversité.
- Des programmes d'initiatives montréalaises pour les conjoints, les étudiants et les travailleurs temporaires.

STATUTS PARTICULIERS

Par ailleurs, il faudra ajuster certains programmes provinciaux afin de tenir compte de certaines particularités montréalaises :

- Faire participer la Ville de Montréal aux séances d'information à l'étranger. Les immigrants reçoivent souvent des informations inexactes. Puisque la majorité des immigrants se dirigent à Montréal, la présence de la Ville de Montréal aux séances d'information permettrait de leur fournir une description plus juste du milieu vers lequel ils se destinent.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

La Ville de Montréal peut aussi intervenir en agissant sur ses propres structures.

- La Ville de Montréal peut utiliser son Conseil des arts comme levier pour valoriser les artistes immigrants et pour amener les associations professionnelles à évaluer et à reconnaître leur parcours artistique.
- La Ville de Montréal dispose aussi d'une capacité de pression sur les grands diffuseurs de festivals et pourrait amener ceux-ci à faire plus de place aux artistes issus de la diversité.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : LA LANGUE, L'INTÉGRATION SOCIOÉCONOMIQUE ET LA RÉTENTION DES TALENTS

ACQUIS DE MONTRÉAL

Montréal est une ville d'immigration.

De nombreux immigrants qualifiés.

Des priorités économiques bien définies (technologies de l'information, universités, biotechnologies, aéronautique).

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Sélection des immigrants sur la base de la langue et sur la base des besoins en emploi globaux du Québec, sans tenir compte des besoins en emploi dans les secteurs de pointe propres à Montréal.

Absence de reconnaissance de diplômes par les associations professionnelles, notamment dans le monde culturel.

Des taux de chômage chez les immigrants à Montréal deux fois plus élevés qu'à Toronto.

Maîtrise de l'anglais et du français exigée sur le marché du travail.

Intégration limitée des conjoints.

STATUT DE MÉTROPOLÉ : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Pouvoir d'influence sur la grille de sélection des immigrants entre autres en regard des besoins des secteurs d'emploi montréalais et pour l'immigration des entrepreneurs et investisseurs.

Pouvoirs d'influence sur les lois, règlements, procédures, politiques d'immigration.

Statuts particuliers

Un statut particulier pour Montréal.

Programmes et projets

Une plateforme en ligne dédiée à l'accueil des immigrants.

Un programme d'intégration en amont de l'immigration.

Un lieu d'accueil.

Des chargés d'intégration.

La participation de Montréal aux séances d'information à l'étranger.

Structures et gouvernance

Utilisation des leviers de Montréal (Conseil des arts, festivals) pour promouvoir la diversité dans le domaine de la culture.

EFFETS ET RETOMBÉES

Des immigrants mieux intégrés.

Une main-d'œuvre qui soutient les secteurs d'excellence montréalais.

Une culture qui reflète la diversité.

Une image de marque montréalaise qui affirme la diversité.

Passer de la diversité culturelle à une culture de la diversité.



La **Table Immigration** s'est réunie le 26 novembre 2014, de 9 h à 12 h, sous la coprésidence de :

Rika Valmera-Michaud, représentante du Forum jeunesse de l'île de Montréal au comité exécutif de la CRÉ de Montréal et **Sergio Escobar**, membre de la Chambre de commerce latino-américaine du Québec

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Delphine Folliet d'Immigrant Québec, **Jean-Marc Vincent** de Language Research Development Group, **Christophe Berthet** de la Fédération des caisses Desjardins, **Jérôme Pruneau** de Diversité artistique Montréal, **Martin Goulet** de Montréal International, **Anne Kettenbeil** de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal et **Abdoulaye Ndiaye** d'Objectif emploi.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT, ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Montréal se distingue par des réalités sociales particulières pour lesquelles le milieu a développé des moyens et une expertise particulière. Les discussions sur le statut de métropole offrent l'occasion d'envoyer un message fort quant à l'importance de conserver ces acquis montréalais.

Par ailleurs, il est affirmé que les commissions scolaires doivent conserver la propriété et le contrôle de leur parc immobilier.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion de lancer de nouveaux programmes et de nouveaux projets. Il a été proposé que Montréal mette en place les programmes suivants :

- Il existe à Montréal une expertise de concertation régionale-locale, cependant, depuis l'abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il manque un lieu de concertation complémentaire à Réseau réussite Montréal, Horizon 0-5 et Une école montréalaise pour tous.
- Désigner un représentant de Montréal auprès des instances provinciales. Cette fonction a disparu avec l'abolition des directions régionales.
- Financer l'entretien des bâtiments scolaires excédentaires qui sont utilisés ou loués pour les services communautaires.

Par ailleurs, il faudra ajuster certains programmes provinciaux afin de tenir compte de certaines particularités montréalaises :

- Tenir compte des valeurs foncières montréalaises dans le financement des immobilisations de CPE. Le modèle de financement des immobilisations des CPE est conçu pour l'ensemble du Québec. À Montréal, il se bute sur les valeurs foncières beaucoup plus élevées qu'ailleurs dans la province. Cela crée des obstacles à l'expansion du réseau de CPE.
- Introduire un devoir de concertation avec les instances locales. Pour adapter les politiques provinciales à la réalité montréalaise, le statut de métropole pourrait introduire le gouvernement du Québec à se concerter avec les acteurs locaux afin de définir les modalités d'application de ses politiques.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

Enfin, la discussion sur le statut de métropole devra s'accompagner d'interventions sur les structures et la gouvernance afin de :

- Résoudre certains blocages afin de généraliser le partage des équipements entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires. Ces blocages sont de différentes natures : contraintes liées au financement, à l'entretien, aux assurances.
- Planifier les services (dont les CPE et les écoles) lors du développement des nouveaux quartiers.
- Interdire, par le règlement d'urbanisme, l'implantation des services de garde dans les lieux inappropriés.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : INFRASTRUCTURES ET CONCERTATION

ACQUIS DE MONTRÉAL

Contribution du réseau de CPE à l'intégration et à la réussite.

Mobilisation et capacité d'innovation exceptionnelles au niveau local.

Mesure spécifique à Montréal permettant à ses commissions scolaires de conserver la facturation additionnelle de la taxe scolaire (pour les changements apportés en cours d'année à la valeur des propriétés) pour des mesures de rattrapage en milieu défavorisé.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Problèmes de réussite scolaire chez les jeunes primo-migrants.

Concentration à Montréal d'une très grande proportion d'élèves de milieux défavorisés.

Concentration à Montréal d'élèves issus de l'immigration.

Concentration de clientèles nécessitant des services spécialisés.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Programmes et projets

Une instance de concertation régionale afin de pallier l'abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La désignation d'un représentant de Montréal auprès des instances provinciales.

Le financement de l'entretien des immeubles excédentaires qui sont utilisés ou loués pour les services communautaires.

Le financement des immobilisations de CPE adapté à Montréal.

La création d'un lieu de concertation qui s'appuiera sur l'expertise existante.

Structures et gouvernance

La mise en place d'une mécanique de résolution de problèmes afin de généraliser le partage des équipements entre la Ville de Montréal et les commissions scolaires

Une planification des services de CPE et des nouvelles écoles lors du développement de nouveaux quartiers.

Un encadrement réglementaire de l'implantation des services de garde.

EFFETS ET RETOMBÉES

Un réseau de CPE plus étendu.

Un milieu plus efficace dans ses interventions.

Des politiques en éducation mieux adaptées à la réalité montréalaise.

Une meilleure desserte en services.



La **Table Développement de l'enfant, éducation primaire et secondaire** s'est réunie le 24 novembre 2014, de 13 h 30 à 16 h 30, sous la coprésidence de :

Andrée Mayer-Périard, directrice générale de Réseau réussite Montréal et **Marcus Tabachnick**, directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Diane Mockle de la Fondation pour l'alphabétisation, **Sarah Houde** de Fusion Jeunesse, **Jean-François Lapointe** d'Horizon 0-5, **Suane Stein Day** de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, **Suzanne Pion** du Regroupement des CPE de l'île de Montréal, **Sylvie Beaupré** et **Christian Rousseau** d'Une école montréalaise pour tous, **Hélène Meagher** du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal et **Raymond Côté** d'Excellence sportive de l'île de Montréal.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

La reconnaissance de Montréal comme métropole internationale ne doit pas évacuer les questions liées au développement social. Montréal doit s'affirmer comme une métropole internationale inclusive. Son nouveau statut peut être l'occasion de répondre à certains besoins et de corriger certaines incohérences et iniquités dans le cadre institutionnel actuel. La Ville de Montréal n'apparaît cependant pas comme le palier de gouvernement le plus à même de jouer un rôle central en développement social.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS

Le milieu du développement social ne souhaite pas que des pouvoirs soient délégués à Montréal. Trois raisons sont évoquées :

- Cela pourrait se traduire par un délestage de responsabilités de Québec sans le transfert des budgets correspondants.
- Montréal ne dispose pas de l'expertise pour assumer ce rôle.
- Le territoire de la ville n'apparaît pas comme une échelle privilégiée d'intervention. Les enjeux comme la pauvreté et l'exclusion sont nationaux et ils commandent des politiques à l'échelle de la province. Quant aux organismes, ils interviennent à l'échelle des quartiers, et non à l'échelle de la ville.

Dans ce contexte, il est plutôt suggéré que Montréal assume un rôle dans la gestion des programmes ou que des ententes spécifiques soient négociées entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour adapter les politiques nationales aux particularités de son territoire.

Par ailleurs, le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- La reconnaissance de la politique d'accessibilité universelle de Montréal par le gouvernement du Québec. Compte tenu des orientations adoptées par Montréal, lorsque des travaux sont réalisés par le biais d'ententes-cadres entre Montréal et le gouvernement du Québec (rénovation des arénas, par exemple), ce dernier devrait financer les travaux liés à l'accessibilité universelle.
- Une capacité accrue de contrôle de l'affichage, pour appliquer des normes plus élevées sur l'image des femmes.
- Changement de la Loi sur les cités et villes, de manière à exempter les organismes communautaires des cotisations aux SDC.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion d'utiliser de nouvelles ressources financières pour lancer de nouvelles initiatives :

- Un programme visant à combler la fracture numérique. Une part importante de la population n'a pas accès à internet en raison de manque de connaissances ou de manque de ressources pour se procurer un ordinateur et une connexion.
- Une politique de développement social. Cette politique serait assortie de certains pouvoirs de contraintes.
- Un guichet unique pour le développement social. L'idée d'un guichet unique pour les aînés a été également évoquée.
- Un programme pour financer la mission des organismes. Les bailleurs de fonds se sont largement tournés vers le financement par projet, ce qui laisse en plan certains besoins.
- Une politique d'agriculture urbaine.

Par ailleurs, il faudra ajuster certains programmes provinciaux afin de tenir compte de certaines particularités montréalaises :

- Accorder à Montréal sa juste part des budgets en santé et services sociaux, compte tenu de la concentration sur son territoire d'une plus grande proportion de personnes nécessitant une assistance et des soins soutenus.
- Accorder à Montréal sa juste part du financement pour la jeunesse, compte tenu de la proportion plus importante de jeunes sur son territoire.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : LA PARTICIPATION CITOYENNE PLEINE ET ENTIÈRE

ACQUIS DE MONTRÉAL

Une population diversifiée.

Une expertise reconnue en innovation sociale.

Un vaste réseau d'organismes.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Une population plus pauvre que la moyenne québécoise.

Une répartition de la richesse plus inégale que dans l'ensemble du Québec.

Un financement des organismes qui laisse en plan une partie de leur mission.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Pas de délégation de pouvoirs en développement social.

Reconnaissance par Québec de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

Pouvoirs accrus sur l'affichage (image des femmes).

Exemption des organismes communautaires des cotisations aux SDC.

Programmes et projets

Un programme pour combler la fracture numérique.

Le financement de la mission des organismes.

La juste part de Montréal dans le financement en santé et services sociaux.

La juste part de Montréal dans les budgets pour la jeunesse.

Un guichet unique de développement social.

Un programme de financement de la mission des organismes.

Secrétariat aux aînés

EFFETS ET RETOMBÉES

Un développement qui apporte une contribution plus positive au développement social.

Des immeubles publics universellement accessibles.

Un affichage plus respectueux des femmes.

Des organismes disposant des ressources nécessaires pour accomplir leur mission.

Une population mieux connectée aux services qui lui sont offerts.



La **Table Développement social** s'est réunie le 19 novembre 2014, de 9 h à 12 h, sous la coprésidence de :

Steve Foster, deuxième vice-président de la CRÉ de Montréal, et représentant du Conseil québécois LGBT et **Danielle Casara**, présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Émilie Chabot et **Louis-Philippe Lizotte** du Forum jeunesse de l'île de Montréal, **Francine Unterberg** de la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, **Hélène Lépine** du Y des femmes de Montréal, **Yvan Gauthier** de la Fondation du Grand Montréal, **Odette Viens** du Forum régional sur le développement social, **Rotta Milan** de Québec en forme (SAM 2025), **Marie Houzeau** du GRIS MTL, **Patrice Rodriguez** de Parole d'exclus, **Sébastien Rivard** du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), **Carole Benjamin** de la Table des groupes de femmes de Montréal, **Charmian Harvey** des YMCA du Québec et **Marie Turcotte** d'ExAequo.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal



CULTURE ET CRÉATIVITÉ

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Montréal possède déjà le statut de métropole culturelle. Elle accueille de nombreuses institutions et entreprises culturelles à rayonnement national et international, de même qu'un important réseau de créateurs, d'infrastructures, de producteurs et d'organismes culturels dans toutes les disciplines artistiques. Montréal peut prétendre être une métropole culturelle dans la mesure où elle rayonne à l'échelle internationale.

La reconnaissance de Montréal, métropole culturelle, doit passer par un statut, des programmes et des budgets spécifiques du gouvernement du Québec. Ces éléments permettront à la métropole de jouer son rôle d'ambassadeur à l'étranger (autant par les grands que les petits organismes artistiques et culturels) et, dans la même foulée, d'être un ambassadeur pour l'accueil (producteurs, acheteurs, journalistes culturels, délégations politiques ou commerciales, etc.) en valorisant la richesse, la diversité, l'effervescence montréalaise. La société civile devra exprimer son appui aux demandes du maire en conclusion du Forum montréalais.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Transférer à Montréal des points de TVQ sur la vente de produits et services culturels. Montréal assume une part importante du coût des grands événements culturels (coûts reliés au transport et à la sécurité notamment), mais ne reçoit qu'une faible part de leurs retombées fiscales. Le transfert de points de TVQ permettrait de corriger cette iniquité.

- Déductions à la source sur les cachets d'artistes étrangers dirigées vers un fonds dédié.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion d'utiliser de nouvelles ressources financières pour créer de nouveaux programmes montréalais. Il a été proposé que Montréal mette en place les programmes suivants :

- Une stratégie de promotion de la culture sur la scène internationale. Cette stratégie permettrait de mieux cibler les marchés internationaux et de créer des liens entre les acteurs culturels d'ici et les acteurs clés (producteurs, acheteurs, journalistes, élus, etc.) dans ces marchés. Cette stratégie doit être assortie d'un financement adéquat. Elle pourrait s'appuyer sur l'intégration de représentants du milieu culturel aux délégations commerciales, sur des missions confiées à des agents de développement international ayant l'expertise d'ici et d'ailleurs – une connaissance fine du terrain et de la façon de « naviguer » à l'international, et sur de meilleurs liens avec les consulats en sol montréalais. Montréal pourrait aussi intégrer de nouveaux regroupements internationaux de villes, comme elle le fait déjà avec le Creative Cities Network et Connecting Cities. Certains programmes et budgets en culture devront être délégués à la Ville de Montréal pour permettre à celle-ci de déployer cette stratégie.

- Une structure d'accueil pour les acteurs influents de la culture qui visitent Montréal (acheteurs, programmeurs de festivals, délégations politiques ou commerciales, journalistes culturels, etc.). En parallèle, une stratégie devrait être mise sur pied pour inclure automatiquement, dans le circuit de ces acteurs internationaux qui se rendent dans la ville de Québec, une escale automatique à Montréal. Cette structure d'accueil doit être assortie d'un financement adéquat.
- Des outils pour soutenir la circulation des productions et des créateurs. Le soutien à la circulation fait défaut dans les programmes actuels, et ce, dans toutes les disciplines. Le statut de métropole doit donner des outils à Montréal pour répondre à ce besoin.
- Montréal devrait être mentionné dans les communications des compagnies artistiques lorsqu'elles circulent à l'étranger — cette condition pourrait même être inscrite dans leur financement —, une façon pour Montréal, métropole culturelle d'améliorer sa visibilité.

STATUT PARTICULIER

Par ailleurs, il faudra ajuster certains programmes provinciaux afin de tenir compte de certaines spécificités montréalaises :

- Confirmer le rôle métropolitain des salles de spectacles du centre-ville afin d'éviter de favoriser l'étalement de l'offre culturelle en banlieue.
- Tenir compte du caractère métropolitain des grands musées et des festivals montréalais, dont l'ampleur n'est pas comparable avec celle de la plupart des événements qui se tiennent hors de Montréal.
- Conférer un rôle particulier et des moyens adaptés pour valoriser trois institutions d'État qui ont pignon sur rue à Montréal : le Parc olympique, la Place des Arts et le Palais des congrès.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET CIRCULATION DES CRÉATEURS, DES PRODUCTIONS ET DES DIFFUSEURS À L'ÉTRANGER

ACQUIS DE MONTRÉAL

Montréal, métropole culturelle, agenda 21 de la culture.

Nombreux sièges sociaux d'entreprises et d'institutions culturelles à rayonnement national et international.

Important réseau de créateurs, d'infrastructures, de producteurs et d'organismes culturels dans toutes les disciplines artistiques ainsi qu'un important réseau de musées.

Reconnaissance mondiale de Montréal comme lieu de l'avant-garde du cirque, en particulier, ce qui y attire l'élite des étudiants et des professionnels du milieu.

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Montréal assume une part importante du coût des grands événements culturels, mais ne reçoit qu'une faible part de leurs retombées fiscales.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

La capacité de financer des interventions en culture en obtenant des points de TVQ sur la vente de produits et services culturels.

Programmes et projets

Montréal devrait avoir le contrôle de programmes et de budgets en culture lui permettant de déployer :

- une stratégie de promotion de la culture sur la scène internationale en utilisant notamment les délégations commerciales, des agents de développement international, les réseaux de villes créatives et les consulats présents sur le territoire montréalais.
- une structure d'accueil pour les acteurs influents de la culture qui visitent Montréal (acheteurs, délégations politiques ou commerciales, journalistes culturels, programmeurs de festivals, etc.).

Statut particulier

Conférer un rôle particulier et des moyens adaptés pour valoriser trois institutions d'État qui ont pignon sur rue à Montréal : le Parc olympique, la Place des Arts et le Palais des congrès.

EFFETS ET RETOMBÉES

Une circulation accrue des productions culturelles au Québec et à l'international.

Des marchés internationaux mieux ciblés.

Un accueil adéquat des acheteurs, des délégations politiques ou commerciales, des journalistes culturels et des producteurs étrangers.

Un statut de métropole culturelle internationale renforcé.



La **Table Culture et créativité** s'est réunie le 6 novembre 2014, de 13 h 30 à 16 h 30, sous la coprésidence de :

Gaétan Morency, 1^{er} vice-président de Culture Montréal et président-fondateur de la TOHU et **Myriam Achard**, directrice des relations publiques et du développement au Centre Phi.

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Pierre Fortin du Quartier des spectacles, **Nadine Gelly** de La vitrine, **Stéphanie Laurin** de Tourisme Montréal, **Stéphane Lavoie** de la TOHU, **Frédéric Loury** de SAS et Art souterrain, **Charles-Mathieu Brunelle** d'Espace pour la vie, **Jean-François Bélisle** de L'Arsenal, **Sylvie Fortin** de la Biennale de Montréal et **Marie-Claude Lépine** de Culture Montréal.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal

ENVIRONNEMENT

Principales idées et conclusions

Forum montréalais
sur la
métropole



RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

En jouant un rôle plus actif dans le domaine de l'environnement, la Ville de Montréal pourrait aborder des problèmes laissés pour compte par les paliers supérieurs de gouvernement tout en simplifiant l'application de certaines règles. Mais l'administration montréalaise doit démontrer sa volonté d'agir en environnement avant d'endosser de nouvelles responsabilités dans ce domaine.

DÉLÉGATION ET ÉLARGISSEMENT DE POUVOIRS

Le statut de métropole pourrait comporter les modifications suivantes au cadre législatif :

- Pouvoir de la Ville de Montréal sur les projets d'infrastructures de transport qui la concernent. Par exemple, afin d'éviter la répétition d'une situation comme celle du projet Turcot, Montréal pourrait obtenir un droit de veto sur les projets d'infrastructures de transport.
- Pouvoir sur le domaine hydrique. En ce moment, il serait plus facile pour les propriétaires riverains que pour la Ville d'acheter le domaine hydrique. La Ville de Montréal pourrait obtenir un droit de préemption sur celui-ci.
- Pouvoir sur les emprises d'Hydro-Québec. En milieu dense, les emprises des lignes à haute tension d'Hydro-Québec ne peuvent être gérées de la même manière qu'en région éloignée. Si la Ville de Montréal obtenait un pouvoir sur ces emprises, elle pourrait contraindre la société d'État à y conserver un couvert végétal, ce qui augmenterait la superficie d'espaces naturels sur le territoire montréalais.
- Pouvoir sur la consignation des produits et leur emballage. La Ville de Montréal pourrait tarifier les emballages selon le principe du pollueur-payeur et gérer la consignation pour l'étendre à de nouveaux produits.

- Pouvoir de réglementer la vente des pesticides. La Ville de Montréal interdit l'utilisation de pesticide, mais n'a pas de contrôle sur leur vente, ce qui envoie un message contradictoire. Elle devrait également avoir le pouvoir d'en interdire la vente.
- Pouvoir d'exiger des plans de mesures d'urgence et de remise en état aux entreprises de transport maritime de produits pétroliers. Cela permettrait d'améliorer la préparation des mesures d'urgence en cas de déversement.
- Pouvoir de réglementer le revêtement des terrains. Les propriétaires qui minéralisent leur terrain augmentent le ruissellement des eaux de pluie, ce qui augmente les coûts pour les municipalités.

Par ailleurs, le transfert de pouvoirs ne doit pas entraîner la disparition des mécanismes de contrôle. Dans le cas de la gestion de l'eau potable, notamment, la surveillance de la qualité ne doit pas être déléguée à la Ville de Montréal, puisque c'est elle qui gère le réseau.

PROGRAMMES ET PROJETS

Le statut de métropole pourrait être l'occasion de lancer de nouvelles initiatives. Les programmes et projets suivants ont été mentionnés :

- Programme pour la gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions.
- Intervention auprès des entreprises pour favoriser la flexibilité dans les heures de travail. Cette mesure contribuerait à réduire la congestion.
- Programme de soutien au développement des technologies vertes.

STATUTS PARTICULIERS

Par ailleurs, il faudra ajuster certains programmes provinciaux afin de tenir compte des particularités montréalaises :

- Accorder à Montréal des ressources pour la restauration des milieux naturels. Le gouvernement du Québec devrait reconnaître l'existence de milieux naturels à Montréal et financer, comme dans le reste du Québec, des initiatives visant à les restaurer.
- Inscrire des exceptions dans le code du bâtiment afin de permettre l'aménagement de toits verts. Compte tenu des besoins de Montréal en verdissement, le code du bâtiment devrait y être assoupli de manière à faciliter l'aménagement de toits verts.
- Adapter le programme ClimatSol à la réalité montréalaise. Dans le contexte actuel, Montréal ne tire pas avantage des montants disponibles autant que sa situation d'ancienne ville industrielle devrait le permettre.
- Élargir le financement des infrastructures de traitement des eaux usées. En ce moment, seuls les bassins de rétention sont financés, mais dans la plupart des secteurs montréalais, ce sont d'autres types d'infrastructures qui doivent être privilégiés.

STRUCTURES ET GOUVERNANCE

Le statut de métropole doit s'accompagner d'une réflexion sur les structures et la gouvernance :

- La Ville de Montréal doit démontrer sa volonté d'agir en environnement avant d'endosser de nouvelles responsabilités. En outre, elle pourrait mettre en œuvre la collecte des résidus organiques, compléter la révision de son règlement de construction et envoyer dans un fonds dédié au transport en commun la totalité des revenus provenant des taxes sur l'immatriculation et sur le stationnement au centre-ville.
- Dans le même esprit, l'obtention de nouveaux pouvoirs devrait s'accompagner de nouveaux engagements en environnement. En outre, Montréal pourrait mieux protéger ses parcs-nature par le biais d'un statut de conservation. D'ailleurs, si Montréal s'engage plus fermement à protéger ses milieux naturels, plus de propriétaires immobiliers souhaiteront lui transmettre des terrains par le biais de dons.
- Par ailleurs, Montréal doit améliorer de manière générale la cohérence entre ses structures, et plus particulièrement la cohérence entre les règles qui s'appliquent à Montréal et celles qui s'appliquent aux villes liées. Le chauffage au bois, par exemple, restera permis dans les villes liées, alors que ses impacts dépassent les limites administratives.
- Enfin, Montréal devrait renforcer sa voix dans la Commission mixte internationale responsable des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

SYNTHÈSE

THÈME DE LA DISCUSSION : GESTION DES RESSOURCES ET ÉTALEMENT URBAIN

ACQUIS DE MONTRÉAL

Des berges à valoriser.
Plusieurs milieux naturels.
Des terres agricoles préservées.
Une biodiversité propre à son territoire

CONTRAINTES ET RÉALITÉS

Programmes provinciaux mal adaptés.
Manque d'espaces verts.
Manque d'accès aux berges.
Tendances à l'étalement.

STATUT DE MÉTROPOLE : LEVIERS ET RESSOURCES

Délégation et élargissement de pouvoirs

Pouvoirs accrus sur les projets d'infrastructures de transport, sur le domaine hydrique, sur les emprises d'Hydro-Québec et sur l'emballage.
Pouvoir de réglementer la vente des pesticides et le revêtement des terrains.

Pouvoir d'exiger des plans de mesure d'urgence et remise en état aux entreprises de transport de produits pétroliers actives sur son territoire.

Statuts particuliers

Exceptions dans le code du bâtiment pour les toits verts.

Ressources pour la restauration des milieux naturels.

Programme ClimatSol adapté à la réalité montréalaise.

Financement élargi des infrastructures de traitement des eaux usées.

Structures et gouvernance

L'obtention de nouveaux pouvoirs devrait s'accompagner de nouveaux engagements et d'actions illustrant la volonté d'agir en environnement.

EFFETS ET RETOMBÉES

Une ville prospère et solidaire.
Un réseau de transport plus fluide et efficace.
Des quartiers vivants et attractifs.
Une ville qui se distingue par sa capacité à innover.

La **Table Environnement** s'est réunie le 24 novembre 2014, de 9 h à 12 h, sous la coprésidence de :

Louise Millette, Professeure agrégée au Département des génies civil, géologique et des mines et responsable du Bureau de développement durable à Polytechnique Montréal et **Frédéric Bourrely**, Directeur général de la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)

ONT PARTICIPÉ AUX DISCUSSIONS :

Véronique Fournier du Centre d'écologie urbaine de Montréal, **Nicolas Saunier** de l'École Polytechnique de Montréal, **Sylvie Bibeau** du Comité Zip Jacques-Cartier, **Alexandre Fortier** du Comité Zip Ville-Marie Accès Fleuve, **François Pesant** de Communauto, **Michel Bélanger** du Centre québécois du droit de l'environnement, **Coralie Deny** du Conseil régional de l'environnement de Montréal, **Jérôme Normand** d'Environnement Jeunesse, **Colleen Thorpe** d'Équiterre, **Claude Normandin** de Fondation, **Nicolas Montpetit** du Regroupement des éco-quartiers, **Pierre Bélec** de la Soverdi, **Éric Duchemin** de l'Institut des sciences de l'environnement de UQAM, **Norman King** de la Direction de la Santé publique de Montréal, **Nathalie Aerens** d'Ouranos et **Annie Julien** de la Société de transport de Montréal.

Animation et rédaction : BRAC

Coordination, production et révision : CRÉ de Montréal

